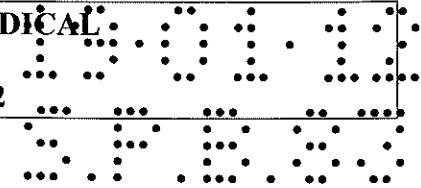




DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 JANVIER 2012



OBJET : Décision modificative n°2.

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 49 représentants 49 voix
Nombre de membres en exercice : 49 représentants 49 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 30 représentants 30 voix

N° : 005/ 2012

L'an deux mille douze et le dix-huit janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Néoules
Il examine le point n° 3 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michaël LATZ préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

CC du COMTE DE PROVENCE : AGNEL A – BALDECCHI S – CASTELLAN P
– GILARDO C – LATZ M – MASSIMI S - ROATTINO M – VAILLOT B – VERAN
JP – GINESY R - RULLAN N.

CC de PROVENCE D'ARGENS EN VERDON :ETIENNE JM – GIRARD C –
STRZERZYNSKI M.

CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN : BLEINC G – DAVICO-MELEK N
- LAILLET A – LAVALEIX J – PELISSIER M - PENAL A – RINAUDO G –
BOUYGUES C .

CC du VAL D'ISSOLE : DUVETTE M – FABRE G – GUIOL A - LE ROUX A -
MASSUE JF – MONTIER HA - MORIN JP – CAMIER L.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2011, certaines régularisations doivent être opérées par l'intermédiaire de virements de crédits.

Il s'agit des virements de crédits suivants :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 62878-020 : Autres organismes	40 000 €	
D 65738-020 : Autres organismes		40 000 €
Total Dépenses de fonctionnement	40 000 €	40 000 €

Vu la délibération n°19/2011 du 6 avril 2011 approuvant le Budget Primitif 2011

Le Comité Syndical

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'adopter la décision budgétaire modificative n°2 telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Michaël LATZ
Maire de Correns